



Section SUPPer Thales AVS Toulouse, octobre 2020

Thales décide de verser plus de 80.000.000€ aux actionnaires

Le conseil d'administration de Thales, réuni le 30 septembre sous la présidence de Patrice Caine, a décidé de verser un acompte sur dividende ordinaire de 0,40 euro par action au titre de l'exercice 2020 en cours.

Cet acompte sera détaché le 1er décembre, et mis en paiement le 3 décembre.

Cet argent aurait très largement pu servir à indemniser à 100% le chômage partiel dans le groupe Thales pour toute l'année 2020 !

Syndicat SUPPer

Pour contacter la Section Syndicale de TAV Toulouse : avs.toulouse@supper.org